

**SYNDICAT MIXTE  
POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION  
DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES  
DE SAINT GEOURS DE MAREMNE**

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le 16/10/2023

ID : 040-254003189-20231002-GEO\_DL2\_21023-DE

**N° 2**

**Objet : Commercialisation du parc d'activités Atlantisud : communication sur les décisions prises par le Président du Syndicat Mixte**

Le 2 octobre 2023,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Représentant le Département des Landes**

- M. Xavier FORTINON
- M. Jean-Luc DELPUECH
- M. Cyril GAYSSOT
- M. Olivier MARTINEZ
- Mme Sandra TOLLIS
- Mme Eva BELIN

**Représentant la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud**

- M. Pierre FROUSTEY
- Mme Aurélie BERNEDE
- M. Hervé BOUYRIE
- M. Mathieu DIRIBERRY
- M. Lionel COUTURE
- M. Jean-François MONET

**Avaient donné procuration :**

- Mme Muriel LAGORCE à M. Xavier FORTINON
- Mme Jacqueline BENOIT DELBAST à M. Pierre FROUSTEY

**Etaient excusés :**

- Mme Sylvie BERGEROO
- M. Dominique COUTIERE
- M. Jean-Marc LESPADE
- M. Damien DELAVOIE
- M. André JAKUBIEC
- M. Pierre PECASTAINGS

**Etaient également présents :**

- Pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud : M. Christophe ARRONDEAU, Directeur de Cabinet
- Mme Isabelle COLOMB, Payeuse départementale
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur et Mme Aurélie CAPDEVIELLE, Chargée d'opérations
- Pour la SPL Domolandes : M. Hervé NOYON, Directeur général et M. Damien HAULTCOEUR, Directeur du développement innovation & transformation digitale
- Pour le Conseil départemental :
  - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe Attractivité
  - Pour le Pôle Attractivité : M. Bernard SAPHY, Responsable et M. Eric SARGIACOMO,
  - Pour le Pôle « Syndicats Mixtes » : M. Nicolas BRUNIER, Responsable, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY



## Le Comité Syndical,

VU la convention de concession d'aménagement conclue le 5 août 2005 entre le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion de la zone d'activités économiques de Saint-Geours-de-Maremne et la SATEL, ensemble les avenants en date des 20 octobre 2006, 10 mars 2008, 27 juin 2012, 26 février 2013 et 6 janvier 2022,

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions de l'article 3.2 modifié de la convention susvisée, le Syndicat Mixte délègue à son Président en exercice le pouvoir de donner l'accord du Syndicat Mixte sur les avant-projets d'exécution et sur le choix des cocontractants de la SATEL ainsi que des bénéficiaires des cessions de terrains,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

### D E C I D E :

- de prendre acte de la communication relative aux décisions de commercialisation suivantes prises par le Président du Syndicat Mixte au titre de la délégation qui lui a été confiée en vertu de la Convention publique d'aménagement susvisée :
  - **Vente au profit de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud, 14 allée des Camélias à SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE (40230), selon les caractéristiques suivantes :**
    - Cession des parcelles cadastrées sur la commune de Saint-Geours-de-Maremne Section AI n°178 et section AP n°132 d'une superficie totale d'environ 9 940 m<sup>2</sup>
    - Acquisition foncière en vue de la réalisation d'un pôle culinaire d'une surface au plancher d'environ 2 814 m<sup>2</sup>
    - Prix : 40 € HT/m<sup>2</sup>
    - Décision du Président du Syndicat Mixte en date du 4 mai 2023
  - **Vente au profit de la Société ESSOR CEM dont le siège social est situé 2 rue Pierre-Gilles de Gennes à LONS (64140), selon les caractéristiques suivantes :**
    - Cession de la parcelle cadastrée sur la commune de Saint-Geours-de-Maremne section AR n° 122 d'une superficie totale d'environ 22 755 m<sup>2</sup>
    - Acquisition foncière en vue de la réalisation d'une plateforme logistique de messagerie et fret destinée à la location (entreprise UPS), avec création de bureaux / locaux sociaux, des emplacements de stationnement pour les véhicules légers et pour les poids lourds avec des quais « poids lourds »
    - Prix : 46,26 € HT/m<sup>2</sup>
    - Décision du Président du Syndicat Mixte en date du 19 juin 2023
  - **Vente au profit de la Société dénommée FINAMUR dont le siège social est situé 12 place des Etats-Unis à MONTROUGE (92120), selon les caractéristiques suivantes :**
    - Cession de la parcelle cadastrée sur la commune de Saint-Geours-de-Maremne section AH n° 64 d'une superficie de 13 595 m<sup>2</sup>
    - Acquisition foncière en vue de développer une plateforme logistique avec des bureaux
    - Prix : 32 € HT/m<sup>2</sup>
    - Décision du Président du Syndicat Mixte en date du 19 juin 2023



**- Vente au profit de la Société TROISAIR dont le siège social est situé 22 avenue de Verdun à CAPBRETON (40130), selon les caractéristiques suivantes :**

- Cession de la parcelle cadastrée sur la commune de Saint-Geours-de-Maremne Section AH n° 65 d'une superficie totale d'environ 4 390 m<sup>2</sup>
- Acquisition foncière en vue de la réalisation d'un bâtiment de stockage et laboratoire lié à l'activité de restauration rapide des restaurants Jack's burger
- Prix : 60 € HT/m<sup>2</sup>
- Décision du Président du Syndicat Mixte en date du 5 juillet 2023

**- Vente au profit de la SCI LES MANGUIERS dont le siège social est situé 11 allée James Watt à MERIGNAC (33700) selon les caractéristiques suivantes :**

- Cession de la parcelle cadastrée sur la commune de Saint-Geours-de-Maremne Section AH n° 62 d'une superficie totale d'environ 24 251 m<sup>2</sup>
- Acquisition foncière en vue de la réalisation d'une concession de matériel agricole et espaces verts
- Prix : 50 € HT/m<sup>2</sup>
- Décision du Président du Syndicat Mixte en date du 8 août 2023

**- Vente au profit de la Société TROISAIR dont le siège social est situé 22 avenue de Verdun à CAPBRETON (40130), selon les caractéristiques suivantes :**

- Cession de la parcelle cadastrée sur la commune de Saint-Geours-de-Maremne section AP n° 134 d'une superficie totale d'environ 6 010 m<sup>2</sup>
- Acquisition foncière en vue de la construction d'un restaurant et d'un centre de formation des collaborateurs de l'enseigne de restauration rapide des restaurants Jack's burger
- Prix : 60,00 € HT/m<sup>2</sup>
- Décision du Président du Syndicat Mixte en date du 11 août 2023

**- Vente au profit de la Société Civile Immobilière LH dont le siège social est situé 110 rue des Palombes à SAINT-JEAN-DE-MARSACQ (40230), selon les caractéristiques suivantes :**

- Cession de la parcelle cadastrée sur la commune de Saint-Geours-de-Maremne section AP n° 130 d'une superficie totale d'environ 2 300 m<sup>2</sup>
- Acquisition foncière en vue de la construction d'une salle de sport
- Prix : 50,00 € HT/m<sup>2</sup>
- Décision du Président du Syndicat Mixte en date du 1<sup>er</sup> septembre 2023

**- Vente au profit de la Société Civile Immobilière ND dont le siège social est situé 67 rue des Cerisiers à JOSSE (40230), selon les caractéristiques suivantes :**

- Cession de la parcelle cadastrée sur la commune de Saint-Geours-de-Maremne section AR n° 127 d'une superficie totale d'environ 4 500 m<sup>2</sup>
- Acquisition foncière en vue de la construction d'un atelier de ferronnerie et de bureaux
- Prix : 45,00 € HT/m<sup>2</sup>
- Décision du Président du Syndicat Mixte en date du 11 septembre 2023

Le Président du Syndicat Mixte,

X F. L.

Xavier FORTINON